

II. Liberté ou sécurité ?

Reportage d'i-télé du 24 novembre 2015



Quel est le problème mis en évidence dans ce reportage ?

Est-ce une situation normale ?
Pourquoi ?

Quelles libertés et droits sont en jeu ici ?

http://www.dailymotion.com/video/x3fc3xf_etat-d-urgence-fouille-musclee-du-restaurant-halal-pepper-grill_news#tab_embed

Questions de débat que l'on peut en déduire :

**La sécurité est-elle un obstacle aux libertés ?
Faut-il limiter les libertés pour garantir la sécurité ?**

Objectif de la séance : faire un débat en classe sur la question

Déroulement de la séance :

1^{ère} étape : travail sur des documents variés (vidéos, textes, infographies) pour découvrir le sujet. Répondre à des questions à l'aide des documents.

2^{ème} étape : Regrouper les idées pour en faire des arguments POUR ou CONTRE la question posée.

3^{ème} étape : Préparer le débat → définition de rôles lors du débat (animateurs, groupes d'élèves pour ou contre la question posée, rapporteurs qui rédigent un compte-rendu, observateurs qui devront observer le débat et en faire la critique).

Dernière étape : Bilan du débat → rédaction du résumé dans le cahier et analyse de la manière dont s'est déroulée le débat.

1^{ère} étape : A l'aide des documents joints et projetés, répondre aux questions suivantes en détaillant.

- 1) Quelles sont les différentes mesures mises en place par le gouvernement contre la menace terroriste ?
- 2) Comment ces mesures assurent-elles la sécurité des Français ? (notez des exemples de mesures prises et dites pourquoi elles sont importantes pour la sécurité).
- 3) Comment ces mesures peuvent-elles porter atteintes aux libertés ?
- 4) Ces mesures sont-elles suffisantes pour protéger la sécurité ?

Doc. 1 : Extrait de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen

« Art. 2. Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'Homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression. »

4 Un plan de sécurité permanent, deux niveaux d'alerte

Le plan Vigipirate

Créé en 1978

2003 : création de 4 niveaux de vigilance

2014 : simplification du système avec 2 niveaux de vigilance

VIGIPIRATE
Posture permanente de sécurité



- 1 Mesures d'inspection et de filtrage
- 2 Surveillance des lieux publics très fréquentés
- 3 Surveillance dans les transports
- 4 Inspections de certains trains
- 5 Contrôle des accès des sites institutionnels

Durée illimitée

Si hausse des menaces, des mesures plus contraignantes sont mises en place pour une durée limitée. On parle alors de vigilance renforcée.

VIGIPIRATE ALERTE ATTENTAT
Menace imminente d'attentat



- 1 Mise en alerte des services de secours et des forces de l'ordre
- 2 Interdiction de stationnement devant les établissements scolaires
- 3 Cellules de crise dans les ministères et préfetures
- 4 Renforcement des contrôles de détection d'explosifs
- 5 Plus de militaires affectés à la surveillance
- 6 Renforcement des contrôles de personnes

Durée limitée

Source : ministère de l'Intérieur



6 Des soldats patrouillent devant Notre-Dame de Paris, avril 2015



Source : Nathan, manuel d'EMC cycle 4, 2015

5 L'opération militaire est prolongée

Après les attentats de janvier 2015, une mobilisation sans précédent de l'armée sur le territoire national est décrétée.

J'ai décidé ce matin que cette opération, qui prendra le nom d'opération Sentinelle, serait pérennisée, ce qui conduira à mettre dans les effectifs prévus 7 000 militaires de façon durable.

La sécurité, la protection, l'indépendance, sont des principes qui ne se négocient pas, car il en va de la force de nos idées et de nos valeurs, et de la capacité de la France à les défendre. Et, également, je suis convaincu que cette mobilisation exceptionnelle que nous engageons avec le gouvernement, sera vécue par les Français comme un moyen de s'engager eux-mêmes pour la cohésion nationale.

■ Déclaration de François Hollande, président de la République française, sur la politique de défense de la France, 29 avril 2015.

Source : Nathan,
manuel d'EMC cycle
4, 2015

Documents 3 : La loi sur le renseignement

C'EST QUOI LA LOI
SUR LE RENSEIGNEMENT



<http://www.1jour1actu.com/info-animee/ca-sest-passe-en-2015-la-loi-sur-le-renseignement/>

INFOS

- La **loi sur le renseignement** a été votée le 24 juin 2015. Adoptée à une large majorité, elle définit les missions des services de renseignement.
- Cette loi fixe notamment la **durée de conservation des renseignements recueillis** : 30 jours pour les correspondances électroniques interceptées, 120 jours pour la captation d'images ou de données informatiques et 4 ans pour les données de connexion.

Source : Nathan, manuel d'EMC cycle 4, 2015

3 Différents points de vue sur la loi sur le renseignement

« Notre pays ne sera bientôt plus la seule démocratie à ne pas disposer d'un texte encadrant les pratiques des services de renseignement. »

■ Le député Jean-Jacques Urvoas, rapporteur du projet de loi.

« Ce projet entérine les pratiques illégales des services de renseignement et [légalise], dans de vastes domaines de la vie sociale, des méthodes de surveillance lourdement intrusives. »

■ Ligue des droits de l'Homme, 4 mai 2015.

« Le renseignement permet de connaître et de prévenir les risques et les menaces pesant sur notre pays et sa population. Par là-même, il participe de la garantie des droits des citoyens, qui dépend notamment de l'ordre public. »

■ Exposé des motifs du projet de loi relatif au renseignement, 19 mars 2015.

« [Cette loi peut être] une arme redoutable si elle est mise entre de mauvaises mains. »

■ Marc Trévidic, juge antiterroriste, 7 avril 2015.

C'EST QUOI
L'ÉTAT D'URGENCE

?

L'état d'urgence repart
pour trois mois, malgré un
bilan contesté et mitigé

LE MONDE • Mis à jour
le 26.02.2016 à 10h

BILAN DE L'ÉTAT D'URGENCE AU 24 FÉVRIER

PERQUISITIONS

3 397
perquisitions

ayant débouché
sur l'ouverture de
5 procédures
par le parquet antiterroriste
de Paris

ASSIGNATIONS



274 assignations en vigueur
(jusqu'au 26 février minuit ;
moins de 100 devaient être
renouvelées)



59 abrogations
dont 27 dans le cadre
de la COP21



13 suspensions



2 annulations sur le fond

SOURCE : MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

L'état d'urgence repart pour trois mois, malgré un bilan contesté et mitigé

LE MONDE | Mis à jour le 26.02.2016 à 10h <http://www.lemonde.fr/> Julia Pascual

Vendredi 26 février, à minuit, l'état d'urgence voté par le Parlement après les attentats de [Paris](#) et [Saint-Denis](#) touche à sa fin. Ainsi s'achève ce régime d'exception dans lequel les pouvoirs de [police](#) administrative sont décuplés. En réalité, il va [être](#) aussitôt renouvelé, jusqu'au 26 mai, [ainsi que l'a voté, le 16 février, l'Assemblée nationale](#). La menace terroriste « *est plus élevée que jamais* », avait alors affirmé le ministre de l'intérieur, Bernard Cazeneuve, devant les députés.

Le bilan de l'état d'urgence est pourtant diversement apprécié. Mercredi 24 février, dans son rapport annuel, Amnesty [International](#) s'en est pris à la réponse « *liberticide* » de la [France](#) aux attentats terroristes de 2015. L'ONG juge l'état d'urgence disproportionné et estime que sa mise en œuvre a donné lieu à des « *dérives* ».

Le recours aux mesures de police administrative qu'il autorise ne connaît en tout cas plus la ferveur des débuts. Ainsi, le rythme des perquisitions a considérablement ralenti : « *La cadence est moins soutenue* », confirme la préfecture d'[Auvergne-Rhône-Alpes](#). « *C'est beaucoup plus modeste*, corrobore le préfet du Val-d'Oise, Yannick Blanc. *On avait un stock de personnes sur lesquelles on avait des soupçons et les perquisitions ont permis de vérifier ou d'infirmer ces soupçons.* »

Et ledit stock s'épuise... Pour un résultat pas forcément spectaculaire : les 3 397 perquisitions opérées n'ont débouché sur l'ouverture que de cinq procédures par le parquet antiterroriste de Paris. Elles ont aussi permis la saisie de 587 armes (sachant qu'un sabre japonais est considéré comme une arme), dont quarante-deux armes de guerre, et 254 découvertes de stupéfiants. « *Même quand on ne trouve rien, c'est un bon résultat, considère pourtant un préfet, sous le couvert de l'anonymat. Ça permet de lever des doutes.* » Et d'alimenter les fichiers de renseignement. (...)

Sihem Zine n'en compte pas moins de neuf de son côté. Cette militante est sur le point de fonder l'association Action droits des musulmans avec Halim Adelmalek, qui a obtenu la suspension de son assignation devant le Conseil d'Etat, le 22 janvier. Ils veulent venir en aide aux « victimes collatérales de l'état d'urgence ». Parmi elles, Issa B. Ce père de famille était assigné depuis le 4 décembre à son domicile, à Thonon-les-Bains (Haute-Savoie) :

« *L'audience en appel devait se tenir ce matin [mercredi 24 février] mais, hier soir, à 23 heures, les policiers se sont déplacés chez lui pour lui signifier l'abrogation, relate son avocat, Me Bruno Vinay. Ils se sont rendu compte que ça n'allait pas tenir.* » Issa B. avait fait l'objet d'une dénonciation par une amie de sa femme, qui avait signalé aux autorités un départ imminent pour la Syrie. La famille comptait en réalité se rendre en Turquie pour les vacances. « *L'enquête a été archibâclée. Le ministère de l'intérieur n'a rien vérifié* », retrace Me Vinay. Des renseignements sujets à caution ? Avant l'abrogation, Issa B. témoignait : « *Je suis privé de liberté, de mes droits fondamentaux d'aller et venir pour nourrir et prendre en charge mon foyer. Je subis l'humiliation en pointant trois fois par jour, alors que je voulais juste offrir des vacances à ma famille et vivre ma foi dignement.* »

**2^{ème} étape : Regrouper les idées pour en faire des arguments
POUR ou CONTRE la question posée.**

Arguments pour la garantie de la sécurité d'abord et donc les limites aux libertés	Arguments pour la garantie des libertés d'abord et contre les mesures « liberticides »

Si les élèves posent des questions sur les attentats, on peut s'aider des liens suivants par exemple.

<http://www.1jour1actu.com/info-animee/pourquoi-des-attentats-ont-ils-eu-lieu-a-paris/>

<http://www.1jour1actu.com/info-animee/cest-quoi-le-djihad/>

<https://milan-pages.com/feuilletages/1jour1actu-special-charlie-hebdo/>

<http://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/cercle-144159-entre-securite-et-liberte-quel-chemin-choisirons-nous-1176258.php#>

http://www.lemonde.fr/attaques-a-paris/article/2015/11/26/securite-ou-libertes-publiques-le-debat-piege_4818143_4809495.html

<http://rue89.nouvelobs.com/2015/11/19/securite-est-premiere-libertes-linverse-258816>

<http://www.journaldugeek.com/2015/11/25/un-site-pour-recenser-bavures-et-abus-dus-a-letat-durgence/>

<http://www.franceculture.fr/emissions/le-monde-selon-antoine-garapon/securite-contre-liberte-un-debat-paresseux>